



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assurances complémentaires

Question écrite n° 94131

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le régime obligatoire de complémentaire santé, et en particulier pour les personnes recevant une aide destinée à régler celle-ci. Depuis plusieurs années, il leur était possible d'adhérer à différentes mutuelles et de choisir l'option la plus avantageuse. Or il semble désormais obligatoire de souscrire un contrat auprès des Assureurs complémentaires solidaires (APRIA RSA). Il en résulte de nombreuses difficultés, car les conditions générales ne sont pas expliquées dans une lettre d'accompagnement au bulletin de souscription et l'attestation d'affiliation est souvent tardive. De plus, pour ce qui est des contrats proposés, il n'existe que trois options, dont les garanties sont insuffisantes (plus de chambre particulière, etc.). Enfin, les cotisations doivent être acquittées trimestriellement ou annuellement, ce qui engendre de sérieuses difficultés pour les personnes qui perçoivent de petites retraites. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'elle entend prendre, pour remédier à une telle situation qui affecte les personnes les plus fragiles.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94131

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 mars 2016](#), page 2087

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)